



Compte rendu **séance du Conseil Municipal** **du 11 juin 2026**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEGRAND Jean-Yves, GROSSEMY Julie, DEFENTE Clément, LHERMITE Marie-Thérèse, HOTTE Anne, COULON Grégory, DENIS Nicolas, FEREZ Floriane, DELENCLOS Lorianne, THERON Rémi, RUELLE Camille, FRANCLIN Joseph, HALIN Victor.

Absente excusée : Catherine RICHET (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON)

Julie GROSSEMY est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2026

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du rapport annuel du délégataire sur l'alimentation en eau potable 2025

Le maire expose que la compétence alimentation en eau potable est exercée par la commune.

Depuis plus de vingt ans la commune a choisi de gérer cette compétence par le biais d'une Délégation de Service Public (DSP).

L'entreprise Veolia a gagné de dernier marché et a signé avec la commune un contrat de 5 années qui court du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2029.

Monsieur Thierry Valdin, directeur d'exploitation chez Veolia, s'est déplacé pour présenter le rapport au conseil municipal. Parmi les chiffres importants du rapport il est remarqué le rendement du réseau est de 74.8% (70.1% en 2024), le taux de conformité microbiologique est de 100% et la consommation moyenne par habitant est de 113 litres par jour.

Il est expliqué qu'à partir de 2029 la commune devra avoir établi un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), c'est une démarche qui consiste à prévenir les problèmes de qualité de l'eau avant qu'ils n'arrivent, plutôt que de simplement les détecter après coup.

Jean-Yves Legrand précise que ce rapport retrace le fonctionnement du service de l'eau mais pas les investissements à réaliser sur le réseau. Ce point sera étudié car des travaux sont à réaliser sur le réseau rue des clabaudois, une mise en place de la télérelève pour les compteurs sera aussi à étudier.

Les membres du conseil prennent acte du rapport et remercient monsieur Valdin pour sa présentation.

3. Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le maire informe que le RIFSEEP est le régime indemnitaire des agents de la commune, son cadre et le montant de l'enveloppe sont de la compétence du conseil municipal, il a été instauré le 4 février 2016 pour la commune de Plachy-Buyon.

Il convient d'actualiser la délibération initiale en fonction des évolutions du personnel communal, la première concerne l'intégration du grade de rédacteur et ensuite de l'ouvrir aux agents contractuels de droit public.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification.

4. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) est un groupe de personnes qui aide la mairie et l'administration fiscale à évaluer certains impôts locaux.

Son rôle est de vérifier que les biens immobiliers de la commune (maisons, appartements, locaux commerciaux, terrains, etc.) sont correctement décrits et classés pour le calcul des impôts.

Concrètement, la CCID :

- Examine les changements concernant les propriétés de la commune (constructions neuves, agrandissements, démolitions, changements d'usage, etc.).
- Donne un avis sur la valeur cadastrale des biens, qui sert de base au calcul de certains impôts locaux.
- Aide à repérer d'éventuelles erreurs dans les informations cadastrales.
- Participe à maintenir une certaine équité entre les contribuables de la commune.

La CCID est composée du maire et de plusieurs habitants de la commune appelés commissaires, choisis parmi les contribuables locaux.

Le rôle du conseil municipal est de proposer une liste de noms à l'administration fiscale qui choisit les commissaires.

Après délibération le conseil municipal décide de proposer les noms suivants : André BALUT, Jean-Luc HERMANT, Gilles GERMAIN, Michel TATTEBAUT (personne extérieure à la commune), Odile SEENE, Jean-Pierre De SAINT-ACHEUL, Christophe BELLARD, Nathalie VAQUEZ, Lionel NORMAND, Christian HERBET, Bertrand FOURNIER, Marie-Reine CORDERO (personne extérieure à la commune), Jean-Yves LEGRAND, Julie GROSSEMY, Clément DEFENTE, Marie-Thérèse LHERMITE, Anne HOTTE, Grégory COULON, Nicolas DENIS, Floriane FEREZ, Mikael DELENCLOS, Rémi THERON, Camille RUELLE, Joseph FRANCLIN.

5. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Un plan communal de sauvegarde (PCS) est le "plan d'urgence" d'une commune. Il explique comment la mairie s'organise pour protéger les habitants en cas de crise, comme une inondation, une tempête, un incendie majeur, un accident industriel ou une autre catastrophe.

En pratique, il précise :

- qui fait quoi à la mairie ;
- comment alerter la population ;

- où accueillir les personnes évacuées ;
- comment aider les personnes vulnérables ;
- comment coordonner les secours et les services municipaux.

C'est donc un document qui organise la réponse de la commune pour protéger les habitants et gérer une situation d'urgence.

Le PCS initial de la commune date du 21 mai 2015, il est mis à jour à chaque nouveau mandat pour définir les rôles des élus en place.

Les affectations décidées sont les suivantes :

- Direction et coordination : Jean-Luc Huyon
- Responsable des opérations de secours : Nicolas Denis – Suppléant : Grégory Coulon
- Chargé des relations publiques : Julie Grossemy – Suppléante : Floriane Férez
- Secrétariat : Cédric Pouvreau – Suppléante : Camille Ruelle
- Responsable économie (ERP, artisans, entreprises...) : Rémi Théron - Suppléant : Jean-Yves Legrand
- Responsable logistique : Clément Defente – Suppléante : Lorianne Delenclos
- Responsable population : Victor Halin – suppléant : Joseph Franklin

6. Questions et informations diverses

- La résidence du Val de Selle (comprenant l'avenue des mésanges, l'allée des coquelicots, l'allée des boutons d'or, l'allée des pâquerettes, l'allée des bleuets, l'allée des primevères et l'allée des alouettes) a été achevée dans les années 1975. Au moment de la dissolution de la S.C.I. du Val de Selle la rétrocession des équipements, des réseaux et de la voirie à la mairie n'a pas été faite dans les règles de l'art. Ainsi aujourd'hui il est apparu que tous ces équipements publics sont toujours la propriété de la S.C.I. qui n'existe plus.

Ainsi légalement, les propriétaires de ces lotissements devraient avoir à leur charge l'entretien des réseaux, voirie et équipements.

C'est pour cela que la commune a entamé des recherches sur la procédure à engager pour régulariser la situation. La procédure proposée par maître Bonnière, notaire à Dury, est de recréer un syndicat de copropriété composé de tous les propriétaires actuels, de convoquer une assemblée générale pour procéder à la rétrocession et dissoudre ce syndicat.

Le secrétariat de mairie travaille à lister tous les propriétaires de la résidence avant de prendre contact avec les habitants.

- Le maire informe que la maison et les parcelles situées au 6 rue du Cdt André Dodart, qui avaient été léguées par Anny Flinham-Wallet, ont été vendues pour un montant de 330 000€.
- Le maire fait part d'une demande de l'association StarlightSchool qui souhaite proposer des cours de danse sur Plachy-Buyon pour enfants et adultes. Les cours couvriraient tous les niveaux, des premiers pas à des chorégraphies plus travaillées. Gardant sa philosophie d'encourager et de proposer des services et des activités aux habitants le conseil municipal se montre favorable à la demande. Il est décidé de proposer la salle des associations les mercredis en fin d'après-midi dès la rentrée de septembre. Une communication va être relayée sur les réseaux de la commune.

- Le référent de la gendarmerie est venu présenter le rapport d'activité pour la commune de Plachy-Buyon de l'année 2025. Il est à noter une baisse des interventions et de la délinquance. Par contre plus d'infractions routières ont été remontées. Le temps de présence des gendarmes sur le territoire de la commune a doublé cette année.
- Le maire donne lecture des courriers de remerciements des associations pour le versement des subventions communales.
- Un devis a été demandé pour le démoussage de la toiture de l'église, il s'élève à 4 625€ HT. Le conseil municipal autorise le maire à le signer.
- Lorianne Delenclos propose d'interroger le conseil municipal de la commune de Prouzel sur la possibilité de créer un city stade en commun. En effet si un city stade était construit, les jeunes des deux communes s'y rendraient et il paraît donc cohérent d'associer les communes pour un tel projet. Le terrain de tennis situé sur Prouzel n'est plus utilisé par l'association de tennis, l'endroit serait peut-être approprié pour l'aménagement d'un city stade. Le conseil municipal trouve l'idée sensée et invite le maire à écrire au conseil municipal de Prouzel en ce sens.
- Anne Hotte fait part des difficultés de certains habitants du hameau de Buyon qui ont des difficultés pour rentrer leurs véhicules à cause des palox installés sur la route. Le maire répond qu'il va voir la situation sur place.
- Jean-Yves Legrand informe qu'une demande de rebouchage des affaissement rue des clabaudois a été demandée auprès de la CC2SO.
- Il rappelle aussi le dispositif TISOA, c'est un service de transport à la demande de la CC2SO permettant aux habitants de se déplacer vers les commerces, services et pôles d'activité du territoire ainsi que vers certaines villes voisines. Le tarif est de 2€ l'aller (ou 1,50€ avec un carnet de 10 trajets), avec un tarif réduit à 1€ en centre-ville et 5€ pour certaines destinations extérieures. Les renseignements peuvent être pris en mairie ou directement auprès de la CC2SO.
- Camille Ruelle a remarqué une nette amélioration au niveau des dépôts sauvages à côté des conteneurs à cartons et à verre. Pourvu que cela dure.
- Julie Grossemy fait part des retours positifs quant à la fête du village, l'association des parents d'élèves, le nouveau comité des fêtes et la commune ont travaillé ensemble avec un bon état d'esprit.
- Quant aux festivités des 13/14 juillet le programme sera le suivant : retraite aux flambeaux et tir du feu d'artifice le 13 juillet en soirée (au bosquet de Camont). Le 14 juillet le repas républicain se fera dans la cour de l'école, le déjeuner sera un poulet/frites offert par la commune aux habitants, le groupe de musique Rock Station animera l'après-midi à partir de 15 heures. Il sera installé dans la cour des jeux en bois et une machine à barbabapa.
- Julie Grossemy ajoute qu'elle prépare une sortie au zoo de Thoiry pour le mois de septembre.

Sans autre question et information, la séance est levée à 23h.

